



# **RAPPORT RELATIF À LA SOLVABILITÉ ET À LA SITUATION FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE 2022**

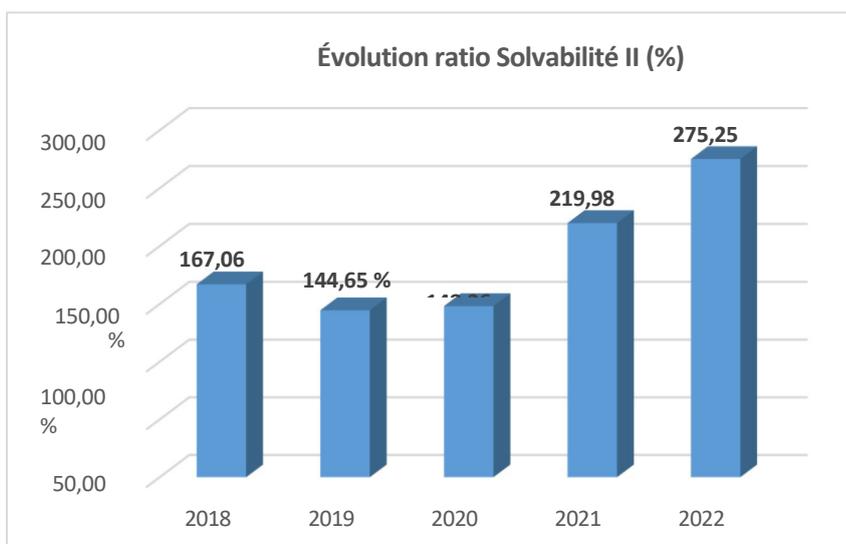
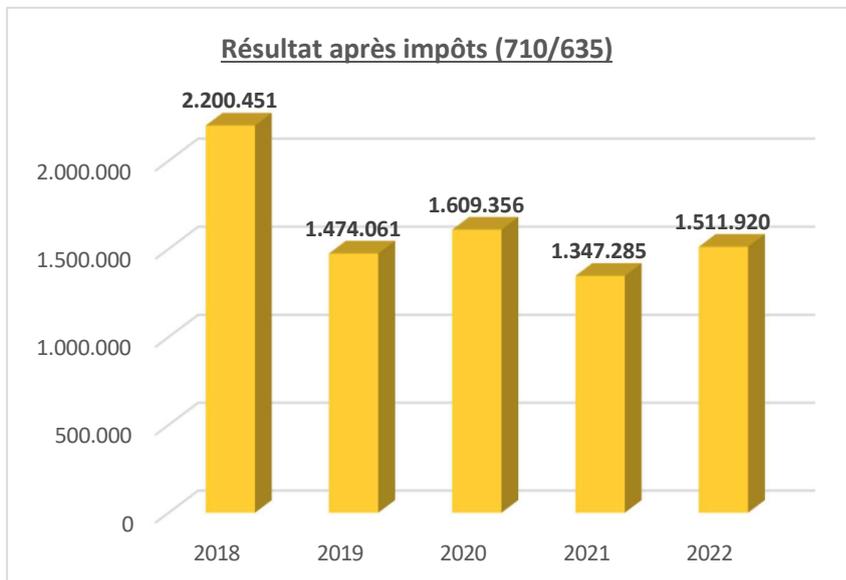
Circulaire couple NBB\_2016\_31 (version actualisée de mai 2020) en matière de système de gouvernance pour les secteurs de l'assurance et de la réassurance

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Ce rapport sur la solvabilité et la situation financière de PROTECT SA contient des informations descriptives sous forme quantitative et qualitative concernant l'exercice 2022.

PROTECT a clôturé l'exercice 2022 avec un résultat après impôts de 1.511.920 EUR, ce qui représente un rendement sur fonds propres de 7,46 %.

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Résultat après impôts</b>	2.200.451	1.474.061	1.609.356	1.347.285	<b>1.511.920</b>
<b>Ratio Solv. II</b>	167,06 %	144,65 %	148,26 %	219,98 %	<b>275,25 %</b>



Le volume brut total des primes (code 710.1) s'est chiffré à 59.035.912 EUR en 2022, contre 55.403.915 EUR en 2021, ce qui représente une augmentation de 6,56 %.

La croissance de l'encaissement se situe principalement dans l'activité principale de Protect, c'est-à-dire les assurances RC pour les architectes et les designers (+ 13,19 % par rapport à 2021). Les activités en France ont stagné par rapport à 2021.

La charge des sinistres totale avant réassurance, y compris les frais internes de règlement des sinistres, a augmenté de 9,62 % en 2022 pour atteindre 29.847.425 EUR en raison de provisions supplémentaires constituées dans le cadre de la forte hausse de l'inflation.

Tant les provisions techniques que la part de la réassurance ont repris sensiblement en 2022, pour atteindre respectivement 241.695.538 EUR (+9,20 %) et 76.001.215 EUR (+12,32 %). Cela s'explique en grande partie par les activités d'assurance en France.

Le S/P après réassurance se situe à 75,33 % en 2022 (contre 69,98 % en 2021).

Le combined ratio après réassurance est de 98,12 % en 2022 (contre 95,52 % en 2021).

Le solde des produits financiers et des charges (code 712 – code 614) (y compris les amortissements sur les investissements de placement) a augmenté pour atteindre 1.661.925 EUR, ce qui représente une augmentation importante par rapport à l'année dernière (1.091.152 EUR). Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des revenus de dividendes des (fonds d')actions (644.842 EUR en 2022 contre 270.206 EUR en 2021). Les revenus du portefeuille obligataire ont augmenté dans une moindre mesure (1.138.656 EUR en 2022 contre 1.081.483 EUR en 2021).

Aucune moins-value ou plus-value exceptionnelle n'a été enregistrée en 2022.

Jusqu'à présent, des facteurs externes tels que la crise COVID-19 ou la très forte inflation n'ont pas d'influence sur le taux d'occupation et la rentabilité des biens immobiliers du portefeuille d'investissement.

Le ratio SCR s'élève à 275,25 %, tandis que le ratio MCR se chiffre à 611,45 % (contre respectivement 219,98 % et 488,84 % en 2021). Pour les calculs Solvabilité II, PROTECT n'utilise pas de modèles internes. Depuis 2021, des paramètres spécifiques aux entreprises (USP) sont appliqués pour l'écart-type du risque de primes et de réserve dans le segment « assurances responsabilité générales et réassurances proportionnelles ».

En outre, PROTECT utilise une mesure transitoire prévue dans la législation Solvabilité II, à savoir l'utilisation de la courbe de taux sans risque avec ajustement de la volatilité.

Conformément à la circulaire couple NBB\_2016\_31 (version actualisée de mai 2020) en matière de système de gouvernance, le Comité de Direction de PROTECT a évalué l'efficacité de son système de gouvernance pour l'exercice 2022. Lors de l'évaluation des différents éléments, le Comité de Direction a jugé le système de gouvernance de PROTECT adéquat.